

## **QUALITÉ DE L'AIR**

### **Épisode de pollution atmosphérique par les particules fines (PM<sub>10</sub>) en Ille-et-Vilaine : prolongation de la procédure d'alerte**

**En raison de la persistance de la dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de particules fines (PM<sub>10</sub>), la procédure d'alerte est prolongée pour l'ensemble du département du vendredi 08 septembre 2023, 16h00 jusqu'au samedi 09 septembre 2023, 16h00.**

**Cet épisode de pollution est imputable à la combinaison de conditions météorologiques favorables à l'accumulation de polluants dans l'atmosphère avec un panache de poussière en provenance du Sahara dégageant une très grande quantité de particule dans l'air.**

Au regard du dépassement des seuils fixés par les réglementations françaises et européennes et afin de protéger les breilliens, le préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté mettant en place des mesures réglementaires visant à limiter l'épisode de pollution, en complément des recommandations sanitaires et comportementales.

La prolongation de ces mesures réglementaires prennent effet dès 16h, ce vendredi 08 septembre 2023. Ainsi, la vitesse maximale autorisée sur l'ensemble du réseau routier 2\*2 voies du département demeure abaissée de 20 km/h :

- 130 → 110 km/h (autoroute)
- 110 → 90 km/h (voies rapides)

Cette mesure est affichée sur les panneaux à messages variables disponibles. Des contrôles de vitesse seront réalisés sur les axes concernés. Cette mesure réglementaire visant à limiter l'épisode de pollution est applicable jusqu'à demain, samedi 09 septembre 2023, 16h et pourrait être prolongée, si nécessaire. Si l'épisode venait à s'intensifier dans les prochains jours, de nouvelles mesures réglementaires pourraient être mises en place, tel le dispositif de circulation différenciées des véhicules. Pensez à vous doter d'une vignette Crit'Air : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr).

#### **Plus d'information :**

- Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site de [www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)
- Pour plus d'information sur les recommandations sanitaires, rendez-vous sur le site de [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)
- Les sites des Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), agences régionales de santé (ARS)
- Le site des services de l'État en Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

Rappel du dispositif de prévention des effets liés à la pollution atmosphérique. Deux niveaux de procédure peuvent être déclenchés :

- ◆ **procédure d'information-recommandation** qui permet d'informer la population de la survenue de l'épisode et de lui rappeler les recommandations
- ◆ **procédure d'alerte** qui permet la mise en place de mesures réglementaires pour réduire les émissions polluantes

#### **Annexes**

- Arrêté préfectoral du 08 septembre 2023 portant déclenchement d'une procédure d'alerte pour un épisode de pollution atmosphérique par PM<sub>10</sub>
- Recommandations sanitaires et comportementales lors d'une pollution atmosphérique